



POLYNESIE FRANCAISE

Ministère en charge de l'économie
Code des débits de boissons

DEMANDE D'AUTORISATION DEROGATOIRE D'OUVERTURE D'UN DEBIT TEMPORAIRE DANS UNE ENCEINTE SPORTIVE

(Art. LP 250-2-II du code des débits de boissons)

**LA DEMANDE DOIT ETRE DEPOSEE AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LA DATE DE LA
MANIFESTATION**

I IDENTITE DU DEMANDEUR (1)

Pour une personne physique :

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Adresse du domicile : _____

Numéro de téléphone : _____

Email : _____

BP : _____

Pour une personne morale (le cas échéant) :

Dénomination sociale de la société/association sportive /fédération sportive : _____

Adresse du siège : _____

Enseigne commerciale : _____

Numéro de téléphone : _____

BP : _____

Représentant légal :

Nom de naissance : _____ Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

Email : _____

II MANIFESTATION

Intitulé et nature de la manifestation (2) : _____

Date de la manifestation (la durée d'exploitation du débit de boissons ne peut pas dépasser 48 heures) :

Adresse géographique et indication de l'enceinte sportive :

Conditions de fonctionnement du débit de boissons (notamment, vente à emporter et/ ou consommer sur place, interdiction de la vente à emporter des boissons alcooliques réfrigérées) :

Horaires d'ouverture souhaités du débit de boissons (ATTENTION voir réglementation des horaires à l'article A. 120-5 du code des débits de boissons) : _____

III ENGAGEMENTS

Je certifie l'exactitude des informations figurant dans la présente demande (3)

Je suis informé(e) que cette demande n'emporte pas licence de débits de boissons et ne m'autorise pas à vendre à la boisson alcoolique concernée et qu'il convient d'attendre l'autorisation dérogatoire délivrée par l'administration compétente

Je suis informé que dans le cas où l'administration compétente me délivre l'autorisation dérogatoire sollicitée, seules pourront être mises en vente ou offertes que **des boissons hygiéniques et des boissons alcooliques du 2^{ème} groupe** et ce, pendant 48 heures au plus

Je suis informé que la vente de boissons alcooliques doit respecter les horaires de vente à emporter et à consommer sur place prévus par les articles. A. 120-5 du code des débits de boissons et l'interdiction de la vente à emporter des boissons alcooliques réfrigérées.

Je suis informé que la vente de boissons est soumise à la réglementation des débits de boissons temporaires prévue par le code des impôts

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur ou de son représentant légal :

- (1) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales
- (2) Précisez : manifestation sportive ou manifestation à caractère touristique, agricole, commercial, culturel ou de divertissement
- (3) La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal)

IV Avis du maire

Ce cadre doit avoir impérativement été complété avant envoi du dossier à la DGAE ou à la circonscription concernée

Commune concernée par les tirages : _____

Avis du maire de la commune concernée :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

DATE - SIGNATURE - TAMPON

Motif de l'avis défavorable :

OU référence éventuelle de l'avis du maire : _____

VI Pièces à fournir

	A fournir
Pièce d'identité du demandeur (ou du représentant légal) en cours de validité	X
Extrait Kbis et/ou statuts de la société/association/fédération	X
Pour les associations et fédérations, récépissé de déclaration de changement de bureau	X

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des débits de boissons.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article LP 250-2-II du code des débits de boissons.

Les données indiquées dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. A défaut la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande.

Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de votre activité d'exploitant de débits de boissons.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des Affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf.

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes :

DPO, à la Direction du Système d'Information de la Polynésie française (DSI),

BP 4574 - 98 713 Papeete

Courriel : dpo@administration.gov.pf.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.